

## Questions orales

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU CONGRÈS DE LA RÉPUBLIQUE DU GUATEMALA

**M. le Président:** Je voudrais également porter à votre attention la présence à la tribune de l'hon. Dr. Luis Alfonso Cabrera Hidalgo, président du Congrès de la République du Guatemala.

Des voix: Bravo!

\* \* \*

## LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'AVION DE CHASSE CF-18—ON DEMANDE DE RENVOYER LES DOCUMENTS PERTINENTS AU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Je voudrais lui parler de la réponse que le président du Conseil du Trésor a donnée lorsqu'on lui a demandé de renvoyer tous les documents pertinents au vérificateur général. Le premier ministre se rend certainement compte que c'est maintenant qu'il faut faire la lumière sur ce contrat et non pas l'an prochain, quand le vérificateur général pourrait l'examiner dans l'exercice de ses fonctions. Accepterait-il de renvoyer les documents et le contrat en question au vérificateur général, comme le lui a demandé mon chef?

[Français]

**L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit tout à l'heure, le Vérificateur général se rapporte à cette Chambre. Si nous étions, nous, du côté du gouvernement, pour tenter d'influencer le Vérificateur général, je pense que mes honorables collègues de l'autre côté de la Chambre seraient les premiers à se lever indignés. Le Vérificateur général peut voir les documents à sa guise dans l'exercice de ses fonctions, comme je suis sûr qu'il va le faire.

[Traduction]

ON DEMANDE UN RENVOI IMMÉDIAT

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill):** Monsieur le Président, cette réponse est de la bouillie pour les chats. Ma première question s'adressait au premier ministre qui ne s'est pas privé de parler de réconciliation nationale, à juste titre d'ailleurs. Étant donné que cette affaire a exacerbé les tensions régionales au Canada et pour favoriser justement cette réconciliation nationale, ne pourrait-il pas lever tout doute sur l'intégrité de la position gouvernementale en acceptant que le vérificateur examine les documents en question maintenant, et non pas l'an prochain?

**L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, au risque de me répéter, je rappelle que le gouvernement n'a pas d'ordre à donner au vérificateur général. Le vérificateur général est un serviteur du Parlement. Il est libre d'agir à sa guise. Cette question est à la fois importante et complexe. Je suis persuadé qu'il ne demandera pas mieux que d'en examiner tous les détails. En tant que gouvernement, nous continuerons de faire ce que nous avons toujours

fait, à savoir de collaborer de notre mieux pour fournir les renseignements nécessaires au vérificateur général.

LA SOUMISSION DE LA SOCIÉTÉ IMP DE HALIFAX

**M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il doit savoir que le 24 octobre 1986, le ministre des Travaux publics, par l'intermédiaire de la presse, a fait savoir à la société IMP de Halifax qu'elle était toujours en course. A la stupéfaction de ce consortium et des habitants de la région atlantique, nous avons appris du président du Conseil du Trésor que la demande avait été écartée il y a des mois en raison d'insuffisances techniques. Vu que l'on sait maintenant que le ministre des Travaux publics a induit en erreur les gens de Halifax et la société IMP, que va faire le premier ministre?

**L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, le député parle de la partie du processus qui portait sur les soumissions pour les réparations. Au départ, nous avons demandé à trois consortiums de présenter des soumissions au gouvernement pour cet important contrat. Les trois soumissions présentaient des insuffisances techniques. Certaines étaient plus graves que d'autres. Toutefois, pour être juste et équitable, et parce qu'il s'agissait d'un contrat de réparation, nous avons estimé normal de s'adresser aux trois, de leur expliquer les lacunes et d'essayer d'obtenir une soumission qui tiendrait compte de celles-ci. C'est pour cela que les trois consortiums ont été considérés.

ON DEMANDE DE RENVOYER L'AFFAIRE À UN COMITÉ

**M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. Si le premier ministre veut—et je n'en doute pas—protéger l'intégrité du processus de soumission et garder la confiance du public, pour ce contrat et pour d'autres, ne pense-t-il pas qu'il serait juste et convenable, vu les circonstances et les nombreuses questions sans réponse, que toute la documentation soit fournie au vérificateur général, comme l'ont demandé mes collègues, ou que le ministre se présente avec sa documentation devant un comité parlementaire pour que les Canadiens puissent examiner directement toutes les questions sans réponse à propos de cet important outil de développement économique?

[Français]

**L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, j'ai répondu fidèlement à toutes les questions qui m'ont été posées à la Chambre. Je suis prêt, comme je l'ai déjà dit, à rendre toute information qui n'était pas protégée par une «confidentialité» commerciale disponible.

Monsieur le Président, c'est une décision qui a été prise par le gouvernement, une décision qui se défend, et si vous êtes contre la décision, j'aimerais une fois pour toutes que vous vous prononciez comme parti d'opposition, soit d'un côté ou de l'autre, et fassiez connaître aux Canadiens votre position dans le dossier.